

O FIL DE L'INFO CLONAS

EDITION SPECIALE DU 15/05/2020



INFORMATIONS COMMUNALES

Informations déconfinement

A partir de **lundi 11 mai 2020** un déconfinement progressif est mis en place. Une attestation est nécessaire pour les déplacements à la fois de plus de 100 km du domicile et hors du département. Celle-ci est disponible via l'application smartphone (*voir ci-dessous*) ou sur le site Internet de la commune.

Attention à bien continuer de respecter les gestes barrière, les distanciations physiques et d'éviter les regroupements de personnes.

Site Internet « <https://www.clonas.fr> »

APPLICATION SMARTPHONE « Clonas sur Varèze » à télécharger par Google Play (Android) ou Apple Store (iPhone) en tapant « clonas sur varèze » dans le moteur de recherche.

Cette application permet d'être informé en temps réel des mises à jour du panneau lumineux.

- ✓ **Vignette « COVID-19 Attestation »** : la nouvelle attestation numérique en vigueur depuis le 11 mai 2020 est disponible et téléchargeable par simple clic sur cette vignette. Cette déclaration est exigée lorsque le déplacement conduit à la fois à sortir d'un périmètre rayon de 100 km, à vol d'oiseau, autour du lieu de résidence et du département
- ✓ **Utilisation de la vignette « signalement »** : Pour tout type de problème rencontré, après avoir cliqué sur la vignette « Signalements », choisir « Signaler », puis « signalement » : malpropreté ou objets abandonnés par exemple. Vous n'avez plus qu'à joindre la photo prise, décrire la demande et envoyer. Il est important de tout faire sur place afin que le problème soit géolocalisé. Sortir.

Ecole

Les élèves ont été accueillis ce jeudi 14 mai 2020, où tout a été mis en œuvre, en collaboration avec l'équipe enseignante, pour assurer en toute sécurité cette réouverture. Il est important pour les enfants de retrouver leur classe et leurs camarades et, même si les gestes barrière sont des contraintes, ils vont apprendre à les respecter et à vivre avec. Jusque fin mai 2020, les élèves seront reçus par groupes. Progressivement, toutes les classes élémentaires et les maternelles, **hors petite section**, reprendront l'école d'ici le 1^{er} juin 2020.

Nous demandons aux parents de bien respecter les gestes barrière avant et après le départ des enfants. Ces derniers sont amenés jusqu'aux différentes entrées.

Nous demandons aux habitants d'éviter de se trouver sur la place du village entre **8h00 et 9h00** et entre **16h00 et 17h00** : pour cause d'horaires d'entrée et de sortie décalées de l'école et pour réduire les regroupements et les contacts physiques de personnes.

Mairie

La Mairie est fermée au public jusqu'à nouvel ordre, néanmoins elle est joignable par téléphone aux horaires habituels, ☎ **04 74 84 91 44** ou par mail : accueil@clonas.fr ou commune@clonas.fr.

Attention : En cette période de crise sanitaire, toute demande pour inscription ou désinscription à un service périscolaire doit être faite **uniquement sur le site BL Enfance, aucune demande faite par téléphone ne sera prise en compte.**

Fabrication de masques par les couturières de Clonas

La commune met à disposition du tissu et de l'élastique pour les personnes désirant fabriquer des masques grand public au profit des Clonarins. ***N'hésitez pas à appeler la mairie pour plus de renseignements ☎ 04 74 84 91 44. Nous remercions déjà toutes les nombreuses personnes qui ont apporté, en mairie, des masques de leur fabrication.***

Distribution de masques grand public

Les masques de la Région seront distribués **vendredi 15 mai 2020** en même temps que ce spécial info. De taille adulte exclusivement, ils vous seront remis en main propre. Si vous êtes absents lors de ce passage, des permanences de distribution auront lieu en mairie semaine prochaine.

Recensement militaire

Les jeunes gens ,filles et garçons nés **en mars, avril et mai 2004**, doivent prendre rendez-vous en mairie ☎ 04 74 84 91 44 afin de pouvoir venir se faire recenser. Ils devront se munir de leur carte nationale d'identité sécurisée et du livret de famille de leurs parents. Cette démarche est nécessaire, car le diplôme remis est réclamé lors de l'inscription à un examen scolaire ou pour la conduite accompagnée **A noter : Les Journées Défense et Citoyenneté (JDC) de mai, juin, juillet 2020 sont annulées.**

Dans le cadre du report des journées de défense et citoyenneté, les candidats au baccalauréat ou autres examens (hors celui du permis de conduire) ne disposant pas de certificat de participation à la JDC, pourront fournir les pièces suivantes : l'attestation de recensement ou l'attestation provisoire « en instance de convocation » (selon leur âge).

Agence postale et distribution du courrier

L'agence postale communale sera ouverte **lundi 18, mardi 19 et mercredi 20 mai 2020 de 8h à 12h**. Les usagers de la Banque postale devront encore privilégier **le paiement par carte bancaire** car la livraison de fonds est encore très perturbée. **La distribution du courrier se ferait 6 jours par semaine de façon progressive à partir du 11 mai 2020.**

Réouverture de la Médiathèque de Clonas à partir du mardi 19 mai 2020

Mardi de 16h à 18h (nouveau) + Mercredi de 14h30 à 17h30 + Vendredi de 16h à 18h + Samedi de 10h à 12h (sauf le 1^{er} samedi du mois). Un accueil du public restreint a été mis en place : 1 personne ou 1 famille à la fois à l'intérieur. Aucun enfant de – de 10 ans non accompagné ne sera accepté.

Des règles obligatoires d'hygiène sont à respecter :

- Porter un masque **et** ne pas utiliser son téléphone portable
- Lavage des mains (gel hydroalcoolique à l'entrée **et** ne pas feuilleter les livres et les magazines
- Respect de la distanciation physique et sens de circulation (marquage au sol)
- Dépôt à l'entrée des retours dans les caisses prévues à cet effet

Renseignements/Prise de RDV : 06 13 16 63 15 ou mediatheque.clonas-sur-vareze@reseau-ecume.fr

Vous pouvez réserver sur : reseau-ecume.fr

Congés commerces

La boulangerie sera fermée du mercredi 20 mai 2020 au dimanche 24 mai 2020 inclus. Un dépôt de pain sera assuré au « Bar Tabac Presse », sauf le jeudi 21 mai 2020. Le Bar Tabac Presse sera fermé le jeudi 21 mai, le dimanche 31 mai et le lundi 1^{er} juin 2020.

Permanences mutuelle communale

Les permanences de mai et juin 2020 sont annulées. Les administrés peuvent joindre leur mutuelle en contactant Mme COSSIN : patricia.cossin@solimut.fr ou ☎ 07 86 41 72 06

Brûlage des végétaux

Par arrêté préfectoral n° 2013-322-0020, le brûlage des déchets végétaux **est interdit** de tout temps en **Isère**. Il est consultable, dans sa totalité, en mairie.

Au-delà des possibles **troubles de voisinage** (nuisances d'odeurs ou de fumées) comme des risques d'incendie, le brûlage des déchets verts est fortement émetteur de polluants contrairement à une idée reçue. **L'apport en déchèterie est en effet préférable** à une combustion à l'air libre.

En cas de non-respect, une **contravention de 450 €** peut être appliquée (*art. 131-13 du code pénal*).

Environnement sonore

Extrait de l'arrêté préfectoral du 31 juillet 1997 :

« Tout bruit de nature à porter atteinte à la tranquillité du voisinage, ou à la santé de l'homme, par sa durée, sa répétition ou son intensité, causé sans nécessité, ou dû à un défaut de précaution est interdit de jour comme de nuit ».

Cela concerne notamment : Les bruits gênants par leur intensité, leur durée ou leur caractère répétitif :

- **Les animaux domestiques en général** et les chiens en particulier
- **Les travaux de bricolage et de jardinage** (appareils bruyants)
- **Horaires autorisés : Les jours ouvrables :** de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30, **les samedis :** de 9h à 12h et de 15h à 19h et **les dimanches et jours fériés :** de 10h à 12h

Déclaration des revenus 2019 – Guichets des Impôts fermés jusqu'à nouvel ordre

Depuis le 11 mai 2020, il est possible de prendre un rendez-vous. Et, afin de ne pas se déplacer inutilement, vous disposez de plusieurs moyens pour trouver les réponses à vos questions :

- Sur Internet : **www.impots.gouv.fr**
- Ou au Centre de renseignements téléphoniques de l'Isère : 04 57 93 94 10 du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h
- Ou par l'accueil personnalisé sur rendez-vous : Il est possible de prendre un rendez-vous téléphonique en ligne depuis l'espace particulier du site www.impots.gouv.fr (Rubrique «Contact»). Un agent des Finances Publiques prendra en charge votre demande et vous rappeller.

Date limite de dépôts sur Internet de votre déclaration de vos revenus de 2019 : **8 juin 2020 à 23h59**.

Reprise des Dynamiques

La reprise du club des dynamiques ne se fera que le jeudi 3 septembre 2020 à 14h.

Concours organisé par le Comité des fêtes : « La star, c'est mon jardin »

Du 7 mai au 30 juin 2020, un concours du plus beau potager et du plus beau jardin. Pour participer, il suffit d'envoyer un mail à « cdfclonas@gmail.com » en précisant vos nom, prénom, adresse, téléphone, concours choisi (jardin fleuri ou potager) et joindre 1 à 2 photos. Après une première sélection des plus belles photos, le Jury du concours se déplacera pour finaliser son choix. Les lauréats du concours seront primés. *L'inscription est gratuite.*

Les résultats seront donnés lors de l'assemblée générale du comité des fêtes en septembre 2020.

Renseignements complémentaires : 07 68 87 26 72 ou 06 64 22 05 98.

Si vous n'avez de messagerie ou d'accès à INTERNET, vous pouvez déposer, dans la boîte aux lettres de la mairie, vos photos et vos coordonnées dans une enveloppe adressée au Comité des fêtes.

INFORMATIONS EBER

Réseau de transports TPR

L'ensemble des Services du réseau TPR reste interrompu jusqu'à fin mai dans un premier temps.

Déchèteries

Depuis le 11 mai 2020, les déchèteries sont ouvertes aux particuliers. Celle de St Clair du Rhône est ouverte du lundi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h.

Attention : Les admissions se font par 3 véhicules en déchargement simultané et les temps d'attente sont assez longs et, afin de pouvoir faire appliquer les gestes barrière, les portes ferment 30 à 45 mn avant l'heure de fermeture. N'hésitez pas à différer votre apport.

Collecte des ordures ménagères et du tri sélectif

Retour à la normale, soit le vendredi, pour le ramassage des bacs verts.

Les prochains ramassages des bacs jaunes auront lieu les vendredis 15 mai 2020 et 29 mai 2020.

Bien sortir les bacs la veille.

Conservatoire Entre Bièvre et Rhône

Les cours en présentiel ne reprendront pas pour cette année 2019-2020.

Le maintien des cours à distance reste en vigueur dans la mesure du possible.

Pour toute demande : ☎ 04 74 29 31 18 ou conservatoire@entre-bievretrhone.fr

Préparation de la rentrée : les inscriptions et réinscriptions pour l'année 2020-2021 s'effectueront en ligne. La procédure à suivre sera communiquée prochainement.

Urbanisme

Le Service urbanisme a repris son activité. Pour toute demande, contactez-le par téléphone au 04 74 29 31 00 ou par mail « urbanisme@entre-bievretrhone.fr ». **Ne vous déplacez pas avant d'avoir contacté le Service.** À savoir : Si vous avez rendez-vous, il se tiendra dans un espace aménagé à l'accueil de la Communauté de Communes (Saint-Maurice-l'Exil). Le port du masque est obligatoire pendant le rendez-vous. Nous vous demandons de ne pas venir accompagné.

Petite enfance

Réouverture, depuis le 11 mai 2020, des 7 structures Petite enfance du territoire (communautaire, communales et associatives). Les familles dont les enfants sont déjà accueillis dans les structures, relevant du personnel prioritaire ou non, ont dû être contactées par les différentes structures pour connaître leurs besoins. Les familles ayant des besoins de garde pour des enfants de 0 à 3 ans, et dont l'enfant n'était pas inscrit dans une structure ni accueilli chez une assistante maternelle avant la période de confinement, peuvent joindre le service petite enfance au ☎ 86 62 04 58 ou karine.bruas@entre-bievretrhone.fr. À savoir : La situation, liée au covid-19, implique que moins d'enfants sont accueillis.

Centre de Planification et d'éducation Familiale

Ouverture au public du lundi au mercredi de 9h à 12h et de 13h à 17h sur rendez-vous uniquement.

Les consultations médicales sont ouvertes le mardi et le mercredi sur les horaires d'ouverture et uniquement sur rendez-vous (☎ 04 74 86 55 62). À savoir : Port du masque obligatoire

- 1 personne/ 1 couple à la fois dans la salle d'attente
- Les conjoints ou accompagnants ne seront pas accueillis au centre, exception faite pour les accompagnants professionnels

Equipements sportifs intercommunautaires fermés jusqu'à nouvel ordre

Piscine Charly Kirakossian à Roussillon	Complexe sportif Frédéric Mistral à St Maurice
Centre aquatique Aqualône à St-Maurice-l'Exil	Complexe sportif Pierre-Quinon à Salaise s/Sanne
Piscine de Beaurepaire	Gymnase Jacques Brel à Beaurepaire